



Termes de référence

Réalisation d'un film institutionnel sur la stigmatisation des femmes détenues.

Pays : MAROC

Mission : Production d'un film institutionnel sur la stigmatisation des femmes détenues est la sensibilisation du public aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes en détention et de lutter contre les préjugés et la discrimination dont elles peuvent être victimes.

Lieux : Rabat (4 sites), Tanger (2 sites), Meknès (1 site), Marrakech (1 site)

Période : Novembre 2023

1. CONTEXTE

La stigmatisation et la discrimination à l'égard des femmes détenues représentent des obstacles considérables à leur réintégration dans la société. Ces femmes, déjà confrontées aux défis inhérents à leur expérience carcérale, doivent également faire face à un regard social souvent empreint de préjugés et de jugements.

La stigmatisation, sous toutes ses formes, peut se manifester de différentes manières. Les employeurs, par exemple, peuvent hésiter à embaucher une femme ayant un passé carcéral, craignant que cela ne compromette la réputation de leur entreprise. De même, les propriétaires peuvent être réticents à louer un logement à une ancienne détenue, alimentant ainsi le cercle vicieux de l'exclusion sociale. Cette méfiance généralisée peut même s'étendre à la communauté locale, où des préjugés profondément enracinés peuvent persister.

Cette stigmatisation peut avoir des conséquences dévastatrices sur la vie des femmes détenues. Lorsqu'elles font face à des barrières systémiques pour trouver un emploi ou un logement décent, leur réinsertion devient une montagne à gravir. Cette exclusion sociale peut également entraîner des problèmes de santé mentale, renforçant ainsi le cycle de la récidive.

La discrimination à l'égard des femmes détenues compromet leur accès à des opportunités éducatives et professionnelles, limitant ainsi leurs chances de mener une vie stable après leur libération. Les préjugés sociaux peuvent également influencer le traitement qu'elles reçoivent dans le système judiciaire, exacerbant ainsi les inégalités déjà présentes.

Pour briser ce cycle, il est impératif de sensibiliser la société à ces enjeux et de promouvoir une approche plus compréhensive de la réintégration. Les programmes de sensibilisation et d'éducation sont essentiels pour changer les mentalités et éliminer les stéréotypes négatifs associés aux femmes

détenues. De plus, des réformes législatives visant à garantir l'égalité des chances pour tous, indépendamment du passé criminel, sont cruciales.

Pour répondre à cette problématique, la DGAPR et l'UNFPA lancent un appel d'offre pour recruter **société de services spécialisée en Audio-Visuel pour la réalisation d'un film institutionnel sur la stigmatisation des femmes détenues**. Cette action rentre dans le cadre des efforts de la DGAPR et l'UNFPA d'investissement dans des solutions axées sur l'éducation, la sensibilisation et l'égalité des chances, afin que la société contribue à briser les chaînes de la stigmatisation, offrant ainsi aux femmes détenues la possibilité de reconstruire leur vie et de contribuer positivement au développement du royaume.

2. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

L'objectif de cette offre est de développer un film institutionnel sur la stigmatisation des femmes détenues afin de sensibiliser le public aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes en détention et de lutter contre les préjugés et la discrimination dont elles peuvent être victimes.

Les objectifs spécifiques du film sont les suivants :

- Informer le public sur les réalités des femmes en détention, y compris les conditions de vie, les défis de réintégration et les raisons de leur incarcération ;
- Démystifier les idées préconçues sur les femmes détenues et remettre en question les stéréotypes qui les entourent ;
- Montrer l'impact de la stigmatisation des femmes détenues sur le cycle de la délinquance ;
- Mettre en lumière les histoires personnelles des femmes détenues ;
- Plaider pour encourager des réformes dans le système pénitentiaire pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des femmes en détention ;
- Encourager les acteurs clés à s'impliquer dans des initiatives novatrices.

3. DESCRIPTION DES TACHES :

- ✓ Conduire des interviews/témoignages avec des acteurs sur le terrain, des responsables des établissements pénitentiaires concernées ;
- ✓ Filmer les réalisations du projet (équipements, infrastructures, documentation) sur le terrain ;
- ✓ Réaliser un film documentaire entre 5 et 7 minutes à partir des données collectées ;
- ✓ Assurer un sous titrage en anglais ;
- ✓ Faire apparaître les logos des parties prenantes.

Le film institutionnel pourrait inclure des interviews avec des femmes détenues, des membres du personnel pénitentiaire, et d'autres parties prenantes. Il pourrait également utiliser des témoignages personnels, des images d'archives et des données statistiques pour étayer son message. L'utilisation d'une approche narrative puissante et émotionnelle peut contribuer à une forte mobilisation des acteurs clés en faveur de la cause.

Le brut des images (l'ensemble des enregistrements) doit être remis à la DGAPR/UNFPA sur un disque dur externe ;

4. DURÉE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La mission se déroulera durant le mois de novembre 2023, pour être achevée au plus tard le 22 Novembre 2023.

La durée maximum de réalisation du film est fixée à 7 jours calendaires ouvrables à compter de la date de signature du contrat. Le consultant fournira une version provisoire 7 jours après le début la mission.

5. METHODOLOGIE

La mission se déroulera en huit phases :

1. Réunion de briefing avec l'équipe de la DGAR et de UNFPA ;
2. Actualisation/Finalisation de la note méthodologique avec plan de travail et calendrier ;
3. Elaboration et validation du script ;
4. Déplacement pour le tournage de vidéos et vidéo-témoignages selon le script validé qui font l'objet de chaque enregistrement. Les lieux de tournage seront validés ultérieurement, en concertation avec le commanditaire.
5. Validation des vidéos et vidéo-témoignages ;
6. Montage du film institutionnel ;
7. Réunion de débriefing et remise de la 1ère version du film ;
8. Prise en compte des remarques et remise du film dans sa version finale.

6. LIVRABLES

Neuf (9) livrables sont attendus :

- Note méthodologique avec chronogramme ;
- Scénario/script et principe pour le générique Introduction et conclusion du film ;
- Vidéos des témoignages individuels ;
- La version finale du film institutionnel ;

Les vidéos doivent être en Anglais/arabe (sous-titrage à prévoir) avec une musique adaptée. La collecte des témoignages sera faite en arabe ou en français (selon la langue maîtrisée). La traduction doit être assurée par le prestataire et validée par l'équipe de UNFPA.

Les logos de la DGAPR et de l'UNFPA seront mis à disposition du prestataire.

Caractéristiques techniques des vidéos :

- Formats HD (Version full HD – Haute resolution)
- Format web (Version publiable sur les réseaux sociaux).
- Durée : entre 10 et 20 sec pour les témoignages individuels, le film ne doit pas dépasser 8min.
- Langue et sous-titrage : anglais.

N.B : Le prestataire utilisera son propre matériel (caméra, logiciels, matériel et fournitures, etc.) et remettra les livrables sur un support numérique.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

A. Commanditaire : UNFPA/DGAPR

- Sélectionne et recrute le prestataire ;
- Mettra à la disposition du prestataire la documentation et les informations nécessaires pour la production des supports attendus ;
- Fournit au prestataire la liste des personnalités et facilite la prise de contact ;
- Dirige les principales phases de tournage ;
- Vérifie la conformité des livrables aux normes de qualité requises.

B. Le prestataire :

- Définit la méthodologie et le planning détaillé de la mission ;
- Développe-le scénario/script, en étroite collaboration avec l'équipe de DGAPR ;
- Prend connaissance des consignes éthiques en matière de tournage ;
- Développe le générique Introduction et Conclusion ;
- Se réunit avec l'équipe de la DGAPR en vue d'organiser les missions de terrain ;
- Se déplace sur le terrain et rencontre les personnalités indiquées par l'équipe de projet ;
- Utilise son propre matériel (caméra, logiciels, matériel de montage et fournitures, etc.) et supporte les charges liées à ses déplacements (à inclure dans l'offre financière) ;
- Collecte des vidéos et illustrations photographiques complémentaires ;
- Prépare et intègre le sous-titrage ;
- Utilise dans les vidéos des musiques de fonds non-soumises au droit d'auteur ;
- Procède au montage et post production des capsules-vidéos ;
- Fournit la vidéo en HD et format web ;
- Cède l'ensemble des droits d'utilisation, de reproduction, de représentation, d'adaptation et des produits à la DGAPR et l'UNFPA qui en seront les propriétaires exclusifs.

8. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le Soumissionnaire devra présenter une équipe multidisciplinaire ayant les compétences suivantes :

- Un chef d'équipe ayant une expérience professionnelle de 5 ans au moins dans la réalisation des reportages, films documentaires et photographies.
- Une équipe multidisciplinaire composée de : rédacteur (ou journaliste), caméraman, infographiste, monteurs et mixeurs avec au moins 5 ans d'expérience dans leur domaine de compétence respectif.
- Avoir au moins 3 références d'expériences antérieures similaires (préférentiellement indiquer des liens vers des vidéos réalisées) au profit des organisations nationales ou internationales, gouvernementales ou non gouvernementales, idéalement dans le cadre des projets/programmes de développement (l'expérience avec les agences onusiennes sera un atout).
- Maîtrise de l'arabe, du français et de l'anglais.
-

9. MODALITÉ DE RÉGLEMENT

L'offre financière doit prendre en considération les déplacements. Le règlement sera effectué en 2 tranches comme suit :

- 20% après la validation de la note méthodologique ;

- 80% après la validation du reste des livrables finaux.

10. PRINCIPES ET ÉTHIQUES

Cette activité doit être effectuée dans le respect des considérations suivantes :

❖ Droits des tiers

Les vidéos représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée, (cf. l'Attestation de droits photographiques sera fourni au prestataire).

❖ Incidents

Si des problèmes surviennent pendant le travail de terrain, ou à tout autre stade de la consultation, ils doivent être immédiatement signalés à la DGAPR et UNFPA au Maroc en leur qualité de maître d'ouvrage. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne peut en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus dans ces termes de référence.

❖ Propriété intellectuelle

Le prestataire cède tous les droits d'utilisation des produits remis au commanditaire et qui en sera le propriétaire exclusif.

Dans l'utilisation des photos et autres documents, le prestataire est tenu de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des communautés qui les ont produits.

❖ Remise des livrables

Si la remise des livrables est retardée, ou dans le cas où la qualité des livrables s'avère nettement inférieure à la qualité convenue, les pénalités prévues dans le contrat signé avec le prestataire seront applicables.

11. SOUMISSIONS DES OFFRES

Cet appel à consultation est ouvert aux offres des prestataires nationaux(les) et **la composition de l'équipe proposée ne doit pas être modifiée pendant la durée de la prestation.**

Offre technique : doit comporter une note méthodologique (comprenant un chronogramme) et CV mettant en valeur les diplômes, expériences et compétences en lien avec l'appel à consultation notamment :

- Nombre d'années d'expérience ;
- Nombre de prestations similaires (produit numérique, date, organisation et thème) ;
- Book détaillé (sélection numérique) ;
- 3 attestations de référence.

Offre financière : devra comprendre un montant forfaitaire y compris toutes autres charges liées à la réalisation des prestations et les frais de déplacements aux sites d'interventions.

12. ÉVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. i) L'évaluation de l'offre technique qui portera sur les CV des candidats et ii) l'évaluation et la comparaison des propositions financières.

Phase 1 : Analyse technique comparative des offres

Pendant cette phase, une note technique **T** sur **100** sera attribuée à chaque candidat en fonction du barème suivant :

Critères	Note
Nombre d'années d'expérience	15
Nombre de prestations similaires réalisées	30
Book détaillé	30
Note Méthodologique	25
Total	100

Important : Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de **60** points qui représente **60%** des de la note maximale des offres techniques (100 points)

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.

Phase 2 : Analyse financière comparative des offres

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100. La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disante. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * \frac{P_{min}}{P}$$

P : Prix de l'offre
P_{min} : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

Phase 3 : Analyse technico-financière

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants :

→70% pour l'offre technique

→30% pour l'offre financière

N = 0,7 * T + 0,3 * F

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.

13. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES

Les candidat(e)s qualifié(e)s et intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer par courrier au plus tard le **11 novembre 2023 à 16h00 (heure locale Rabat)**, chacun des dossiers suivants :

1- Offre technique : Note méthodologique et CV contenant, entre autres, les éléments précisés dans le paragraphe 12 du présent document en précisant : « Offre Technique Film DGAPR ».

2- Offre financière : Estimation des honoraires journaliers tel que précisé dans le paragraphe 12 du présent document : en précisant : « Offre Technique Film DGAPR ».

L'offre globale sera envoyée par courrier à l'attention de Monsieur Moncef Mghazli, au 13, Avenue Ahmed Balafrej – Souissi – Rabat – Maroc, ayant comme objet « Offre Technique Film DGAPR », contenant les deux offres (technique et financière) dans des enveloppes séparées.

